



Mail : contact@ccdraga.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024



ID : 007-240700864-20240411-2024_059-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 11 Avril 2024**

<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain <u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> CHABANIS Alexandre (procuration P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - PELOZUELO Christiane (procuration à C. SALVI) - LAURENT Jérôme (procuration à S. TRIOMPHE) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI)
<u>Délibération</u> N° 2024-059	<u>Votes :</u> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<u>Objet : Autorisations de programme et d'engagement / crédits de paiement / Réalisation d'un hôtel d'entreprises</u>	

Vu

- la délibération n°2023-045 approuvant l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la réalisation d'un hôtel d'entreprises
- la délibération 2024-034 Bilan de l'AP / CP Réalisation d'un hôtel d'entreprises
- les délibérations 2024-004 et 2024-005 créant les budgets annexes « Hôtel d'entreprises » et « Les Auches Ouest »

Considérant

- qu'en vue de réhabiliter la friche intermarché, une convention de mandat a été conclue avec le SDEA, faisant l'objet d'une autorisation de programme dénommée « Réalisation d'un hôtel d'entreprises »

- que les premières dépenses relatives à cette convention de mandat ont été prises en charges par le budget principal sur sa section d'investissement
- que le service de gestion comptable de Privas a requis la création de 2 budgets annexes : l'un dédié à la viabilisation de 2 parcelles à commercialiser sur ledit site (budget Les Auches ouest), l'autre retraçant l'ensemble des dépenses propres à l'hôtel d'entreprises (budget Hôtel d'entreprises)
- que le budget Hôtel d'entreprises doit enregistrer les dépenses liées à la convention de mandat sur sa section d'investissement
- que le budget les Auches Ouest s'apparente à un budget de lotissement, et doit enregistrer les dépenses liées à la convention de mandat sur sa section de fonctionnement
- que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme / d'engagement,
- que le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année,

Madame la Vice-Présidente en charge des finances, expose que la création des 2 budgets annexes demandée par le SGC a un impact sur l'autorisation de programme « Réalisation d'un hôtel d'entreprises », en effet cette dernière doit être reventilée en autorisation de programme et d'engagement, avec un impact sur les crédits de paiements, d'où le tableau suivant :

N°	Libellé	Autorisation de programme à l'origine	Imputation budgétaire	Budgets	Autorisation reventilée par budget		Imputation budgétaire	Crédits de paiements			
					Montant Autorisation de programme	Montant Autorisation d'engagement		CPs 2023	CPs prévisionnels 2024	CPs prévisionnels 2025	Total CPs
2023-01	Réalisation d'un hôtel d'entreprises	1 237 000	Chap 23 / cpte 238	Principal	35 000		Chap 23 / Cpte 238	35 000	Clôture	Clôture	35 000
				Hôtel d'entreprises	1 133 423		Chap 23 / Cpte 238	Budget non créé	475 000	658 423	1 133 423
				Les Auches Ouets		68 577	Chap 011 / Cpte 6045	Budget non créé	68 577	-	68 577
				Total autorisation = 1 237 000							

Madame la Vice-Présidente en profite pour préciser que ces 2 budgets annexes ne sont pas dotés de l'autonomie financière. Si des mandats peuvent être émis depuis ces budgets annexes, c'est parce que l'équilibre est assuré par le budget principal (chapitre 27).

LE CONSEIL COMUNAUTAIRE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la ventilation en autorisation de programme et d'engagement proposée dans le tableau ci-dessus
- **Prend acte** que ces modifications seront intégrées aux budgets primitifs 2024 correspondants
- **Autorise** Madame la Présidente à effectuer toute démarche et signer tout document y afférant

Le secrétaire de séance
Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL